



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 avril 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 avril 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRES, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et M. RIAANT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COTTON avait donné procuration à M. RIAANT.

Secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET

D 2026-059 : SUBVENTION UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 avril 2026,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association l'Université du Temps Libre sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2026.

Il rappelle que l'association propose des cours, des conférences, des visites et des sorties culturelles dans le but de développer des activités culturelles.

La subvention demandée s'élève à 768 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 768 € à l'association Université du Temps Libre.

Dépense à inscrire au Budget Général 2026, article 65748.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,

